

TAXE D'APPRENTISSAGE

Je choisis Aller Plus Haut !

IME* L'Espoir (Bonneville)

IME* Le Clos Fleuri (Passy)

IME / CFP* Fernand Béchet (Cluses)

**ALLER
PLUS HAUT**

Accompagnement et protection
des personnes en situation de handicap

ESAT* du Mont-Joly (Sallanches)

ESAT* du Faucigny (Bonneville)

ALLER PLUS HAUT - Tél. 04 50 93 27 85 - contactallerplushaut@allerplushaut.fr - <https://allerplushaut.fr/>

*IME = Institut Médico-Éducatif / *CFP = Centre de Formation Professionnelle

*ESAT = Établissement ou Service d'Aide par le Travail

Aller Plus Haut est une association de parents et amis favorisant l'accompagnement éducatif, professionnel et social de personnes en situation de Handicap, à toutes les étapes de leur vie.

Située en Haute-Savoie, l'association est présente essentiellement sur le secteur Faucigny - Arve - Mont-Blanc.

POURQUOI verser la taxe d'apprentissage aux établissements ALLER PLUS HAUT ?

- ➔ **VOUS PARTICIPEZ DIRECTEMENT** au financement de matériels pédagogiques et professionnels qui permettront d'offrir à nos jeunes une formation de qualité et adaptée à leurs besoins. C'est un investissement concret et mesurable !
- ➔ **VOUS INVESTISSEZ LOCALEMENT**, près de chez vous, et **DÉVELOPPEZ** ainsi les compétences techniques et pratiques nécessaires au tissu économique haut-savoyard.
- ➔ **VOUS FAÎTES LE CHOIX D'ACCOMPAGNER** nos jeunes afin qu'ils bénéficient des mêmes chances de réussite que tous.
- ➔ **VOUS CONTRIBUEZ À CONSTRUIRE** une société inclusive, solidaire et citoyenne.

Chaque taxe versée est un pas de plus vers l'inclusion et l'égalité des chances





SE FORMER & SE CONSTRUIRE UN AVENIR PROFESSIONNEL

ALLER PLUS HAUT gère 3 structures médico-professionnelles, habilitées à recevoir la taxe d'apprentissage :
l'IME L'Espoir à Bonneville, l'IME Le Clos Fleuri à Passy et l'IME Fernand Béchet à Cluses.

Dans nos IME (Institut Médico-Éducatif) :

- Nous guidons les enfants et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle et/ ou des troubles du spectre autistique - et parfois un polyhandicap moteur - tout au long de leur scolarité, et les accompagnons dans leur parcours de scolarisation et d'intégration ;
- Nous formons les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour exercer leur futur métier en ESAT (établissements et services d'aide par le travail) ou en milieu ordinaire.

Les apprentissages pratiques se déroulent tout au long du parcours en fonction de l'évolution de chacun : en interne dans l'établissement ou en entreprise (ordinaire ou protégée).

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR GARANTIR LA PROFESSIONNALISATION DES JEUNES

Les sommes récoltées en 2025 ont permis l'achat de nouveaux matériels et équipements indispensables au bon fonctionnement des ateliers : un réfrigérateur pour l'atelier cuisine, une machine à coudre pour l'atelier couture, du matériel divers pour l'atelier espaces verts.


















SE PROFESSIONNALISER & INTÉGRER LE MONDE DU TRAVAIL

Les ESAT offrent à des jeunes adultes, à partir de 20 ans, un complément d'apprentissage pour une entrée réussie dans le monde professionnel : ils mettent en pratique les apprentissages acquis dans les IMPro, ils développent de nouvelles compétences et découvrent différents métiers.

ALLER PLUS HAUT gère 2 Établissements ou Services d'Aide par le Travail, habilités à recevoir la taxe d'apprentissage :
l'ESAT du Mont-Joly à Sallanches et l'ESAT du Faucigny à Bonneville (avec la gestion de la Cafétéria des Lacs > accueil du public extérieur).

PARMI LES MÉTIERS EXERCÉS DANS NOS ÉTABLISSEMENTS :

- Restauration  
- Assemblage d'articles et sous-ensembles  
- Fabrication et montage d'ensembles mécaniques 
- Fabrication d'emballages 
- Blanchisserie industrielle  
- Hygiène et propreté  
- Entretien d'espaces verts  
- Couture et confection 
- Conditionnement et colisage 
- Plasturgie par thermoformage 

 à l'ESAT du Mont-Joly (Sallanches)  à l'ESAT du Faucigny (Bonneville)

ILS NOUS FONT CONFIANCE :

Plusieurs entreprises et structures du territoire font appel aux services de nos ESAT pour des missions ponctuelles ou régulières. Au fil des années, ce sont de véritables collaborations qui se sont contruites permettant aux personnes accompagnées de se professionnaliser et de jouer un rôle dans la société.

Imprimerie Uberti-Jourdan, Monnet Décolletage, NEMAU FORM, PCB Création, Free Gliss, Mountain store, les Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc... et bien d'autres.

Les établissements de l'association ALLER PLUS HAUT habilités à recevoir la taxe d'apprentissage

Retrouvez-les sur SolTéa



IME L'Espoir

82 rue des Pêcheurs - 74130 BONNEVILLE

Tél. 04 50 03 26 58

Siret : 394 582 241 001 85

N° UAI : 0740952H



ESAT du Mont-Joly

92 rue du Colonney - 74700 SALLANCHES

Tél. 04 50 93 92 11

Siret : 394 582 241 000 52



IME Fernand Béchet

264 rue de la Boquette - 74301 Cluses

Tél. 04 50 98 77 29

Siret : 394 582 241 002 68

N° UAI : 0741210N



ESAT du Faucigny

255 avenue de la Roche Parnale

74130 BONNEVILLE

Tél. 04 50 25 79 29

Siret : 394 582 241 002 84



IME Le Clos Fleuri

47 avenue Paul Eluard - 74190 PASSY

Tél. 04 50 78 14 21

Siret : 394 582 241 001 10

N° UAI : 0741214T

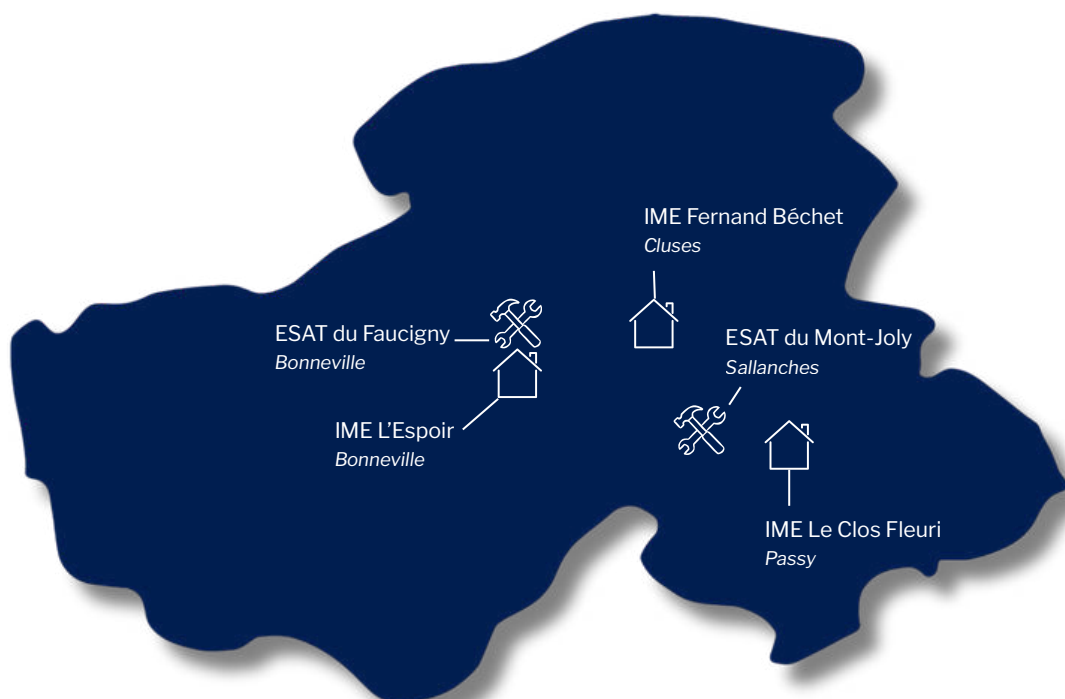
CONTACT ALLER PLUS HAUT

Siège admin. :

92 rue du Colonney - 74700 Sallanches

Tél. 04 50 93 27 85

contactallerplushaut@allerplushaut.fr



Comment verser votre taxe d'apprentissage aux établissements de l'association ALLER PLUS HAUT ?

1

Calculez votre montant dû au titre de la masse salariale 2025

2

Rendez-vous sur la plateforme de fléchage SOLTéA, mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations, **pour répartir le montant de votre taxe d'apprentissage auprès d'un ou plusieurs établissements de l'association ALLER PLUS HAUT**

[CF page 5]

Recherche de bénéficiaires par mots-clés, SIRET, zone géographique ou niveau de formation.

À NOTER : Aucun versement au titre du solde de la taxe d'apprentissage ne peut être effectué directement aux établissements par les employeurs. SOLTéA est l'unique moyen de répartition et de reversement du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements.

Les reçus libératoires sont envoyés directement par la plateforme SOLTéA.



www.soltea.education.gouv.fr

